

"La bataille de la parité est à moitié gagnée. Elle n'est pas encore définitive. Elle sera effective le jour où les Sénégalais diront que nous n'avons pas eu tort d'envoyer un nombre aussi important de femmes à l'Assemblée nationale", a dit Fatou Sow Sarr, responsable du Laboratoire Genre de l'Ifan (Ucad).

Les Sénégalais sont convoqués aux urnes le 1er juillet pour élire 150 députés. Ce scrutin est le premier test de la loi sur la parité votée en 2010. Cette loi exige des partis et coalitions l'égalité de genre - autant de femmes que d'hommes - sur les listes devant disputer des fonctions électives ou semi-électives, comme les législatives.

"La parité absolue homme/ femme est un outil de cohésion sociale, un pas vers un nouveau destin du Sénégal", a soutenu Fatou Sow Sarr lors de la célébration de l'an 2 de la loi sur la parité par l'ONG Article 19 et le Causus des femmes leaders.

En perspectives des législatives, "nous avons décidé d'accompagner les femmes candidates sur les listes départementales, pour bénéficier d'une formation, pour un argumentaire solide afin d'améliorer leur technique de communication" a dit l'universitaire.

"L'adoption de la loi sur la parité atteste la volonté politique du Sénégal de concrétiser les engagements qu'il partage avec la communauté africaine et internationale en faveur de la promotion et de protection des droits des femmes et de l'égalité de genre", a dit Mariama Sarr, ministre de la Femme, de l'Enfance, et de l'Entreprenariat féminin.

Selon elle, "aucune société ne peut prétendre au développement durable et équitable sans une véritable participation des femmes dans les instances de prise de décision". Les élections législatives du 1er juillet "vont constituer la première expérience de mise en oeuvre de la loi sur la parité", a-t-elle ajouté.

Par Leevy Frivet

